



## Mesures adaptées à la pratique des activités aquatiques dans les piscines Chantereyne et La Butte en période de COVID-19

### 1. Préambule

Ce document a pour objectif de présenter les mesures à adopter lors des activités du club AS Orano Cycle Plongée, conformément aux recommandations de la FFESSM et du Ministère des Sports.

Ces mesures sont applicables dès la reprise des activités du club AS Orano Cycle Plongée et **s'appliquent aux piscines Chantereyne et La Butte à Cherbourg en Cotentin.**

### 2. Dispositions générales

- Stationnement et attente à l'extérieur du bâtiment, accueil dans le hall interdit. Les accompagnateurs doivent attendre à l'extérieur
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dès l'entrée dans l'établissement et jusqu'à la sortie des vestiaires. Après la séance, de la sortie du vestiaire jusqu'à la sortie de l'établissement y compris pour l'encadrement
- Obligation de se laver les mains au gel hydro alcoolique en entrant dans l'établissement
- Seuls les pratiquants ont accès à l'établissement à leurs horaires de cours
- Maximum 9 personnes par vestiaires en même temps
- Le matériel pédagogique personnel et d'entraînement sera désinfecté à l'arrivée et au départ
- Chacun vient avec sa bouteille d'eau
- L'encadrement veillera au respect des règles Covid-19 mises en place par l'association au niveau du bassin mais aussi des locaux

### 3. Parcours dans la piscine

- L'encadrement ouvre lui-même la porte du hall à ses pratiquants à l'heure de leurs cours et referme la porte derrière lui
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique
- Passage aux vestiaires collectifs en respectant le nombre maximum
- A la sortie du vestiaire, chaque pratiquant emmène uniquement ses affaires de nage et laisse ses vêtements de ville
- Respect des marquages au sol pour aller vers la zone humide
- Passage éventuel au WC



## Mesures adaptées à la pratique des activités aquatiques dans la piscine Chantereyne en période de COVID-19



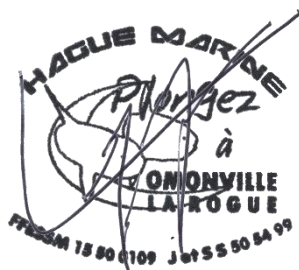
Version 1 du 15/09/2020

- Douche savonnée obligatoire dans les douches prévues pour l'arrivée
- Passage au pédiluve
- Entrée dans la zone bassin
- Les encadrants répartissent les nageurs et plongeurs par ligne d'eau avec un maximum de 6 personnes par ligne
- Les arrêts se font en bord de bassin en respectant les distanciations sociales
- Sortie du bassin par le même chemin qu'à l'aller
- Passage au pédiluve
- Rinçage rapide dans les douches prévues pour la sortie
- Retour au vestiaire au suivant les marquages au sol
- A la sortie du vestiaire, chaque pratiquant nettoie sa place dans le vestiaire, patère, banc et poignée de porte avec le matériel mis à disposition
- Les sèche-cheveux sont condamnés
- Sortie des vestiaires, puis sortie de l'établissement sans stationner dans le hall d'accueil

Chaque pratiquant devra signer la charte Covid-19 et la fournir dans son dossier d'inscription.

Les présidents, le 15/09/2020 :

Eric Legigan



Cédric Blondel

